

Souveraineté La Solution inc.

Demi vérité du parti Libéral



Durant la campagne électorale, le chef du parti Libéral disait qu'il fera 50 cliniques médicales. Souveraineté La Solution inc. voyait un gros nuage noir dans un horizon très rapproché. Dans un grand quotidien francophone du Québec, le 29 avril 2014, on pouvait y lire que 100% des frais médicaux dispensés dans ces dites 50 cliniques sera défrayé par les usagers, et en gros titre: 200 médecins du Québec choisissent de passer dans le privé (cliniques 50). Mais plusieurs choses me viennent à l'esprit. Combien de médecins

ont quitté en plus le Québec?

Avec la charte des droits et libertés du fédéral, malgré que nous les payeurs de taxes avons payé une grosse partie de leurs études (financement des universités, système scolaire) nos dirigeants n'ont pas obligé ces médecins à travailler ici un nombre d'années en guise de remerciement. Cela aurait été logique, mais c'est contre la charte des droits et libertés, donc c'est immoral mais c'est légal.

Un autre facteur immoral mais légal pour un gouvernement fédéraliste: c'est vendre des parts d'Hydro Québec qui appartient au peuple québécois et de couper dans les services, il n'y a pas assez de rentrées de fonds dans les coffres de l'état, mais les médecins dans les cliniques privées vont avoir les équipements de soins de santé, etc., tous déductibles d'impôts qui privent le gouvernement de rentrées de fonds et en plus il faut acheter des équipements médicaux pour nos hôpitaux en construction ou pas.

Un autre manque de rentrées de fonds dans les coffres de l'état, le coût du patient dans ces cliniques, s'il est très riche, avec des entourloupettes fiscales il se fait rembourser les frais médicaux ou tout simplement les passent en déduction d'impôts à part de l'argent transféré dans les paradis fiscaux que des patients moins fortunés n'auront pas.



Solution:

- 1- Pourquoi ne pas obliger les docteurs de 2013 et 2014 à travailler trois jours semaine pendant cinq ans dans les hôpitaux et deux jours semaine pendant cinq ans pour les spécialistes.
- 2- Que tout appareil médical dans les cliniques passées, présentes et futures, soit à 50% déductible d'impôts et soit étalé sur une base de cinq ans.
- 3- Que le temps d'attente soit le même dans un hôpital que dans une clinique privée.